

Nantes, le 27 juin 2022

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES MERCREDI 29 ET JEUDI 30 JUIN 2022

3 milliards d'euros pendant le mandat : l'achat public responsable, un levier pour l'emploi et la transition écologique dans la métropole nantaise

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES 2022-2026

Avec 3 milliards d'euros prévus pour le mandat, la commande publique est un levier majeur de la transformation du territoire au service de la transition écologique et sociale et du développement économique local. Chaque année, le montant des achats de la Ville et de la Métropole de Nantes est d'environ 530 millions d'euros, auxquels s'ajoute un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros pour les délégations de service public.

Le Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) est un outil visant à mieux prendre en compte l'impact social et environnemental des achats publics. Son adoption est une obligation pour les collectivités dont les achats sont supérieurs à 50 M€. Au-delà de l'obligation légale, le SPAR vise surtout à traduire l'ambition politique du mandat en matière de transition écologique, d'égalité et de justice sociale dans le champ de la commande publique.

En 2017, un premier schéma avait été adopté communément par la Ville de Nantes et Nantes Métropole : le bilan 2021 a révélé qu'un tiers des contrats comprenait une clause responsable. Pour cette deuxième génération, le SPAR 2022-2026 accroît l'ambition, avec l'engagement d'intégrer une clause environnementale ou sociale dans 100 % des marchés publics.

« La définition d'un achat public responsable, c'est un achat avec une réelle plus-value sociale, environnementale et économique pour le territoire. Donc pour notre Direction de la commande publique, pour nos acheteurs au sein des services de la Ville et de la Métropole, il s'agit d'observer le territoire, de dialoguer avec ses entreprises, de trouver des fournisseurs, de chercher les meilleures solutions pour que derrière chaque euro mobilisé pour les services publics, une dimension sociale et environnementale soit affirmée et mise en œuvre. Alimentation, matériels, services... nos achats ont un fort effet d'entraînement dans la société ; avoir un achat public responsable, c'est innover ! »

Hervé Fournier, conseiller métropolitain en charge de la commande publique durable

Nantes parmi les plus gros acheteurs de la région

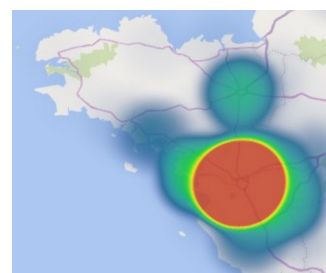
Avec 3 milliards d'euros, ce volume d'achat place Nantes Métropole parmi les plus gros acheteurs de la région avec Airbus et les Chantiers de l'Atlantique. Elle est même première dans le secteur des travaux publics. Ce poids financier est en augmentation régulière, avec une forte part dédiée à l'investissement.

ACHAT LOCAL : 70 % DE L'APPROVISIONNEMENT EST FAIT DANS LE DÉPARTEMENT

Où va cet argent public ? Principalement dans le département : en 2021, les services municipaux et métropolitains se sont approvisionnés à 70 % dans les entreprises de Loire-Atlantique, dont 64 % en métropole nantaise et 12 % à Nantes.

L'achat local atteint 72 % si l'on additionne les départements limitrophes : Morbihan, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Vendée. En tout, 99,94 % des achats sont réalisés en France.

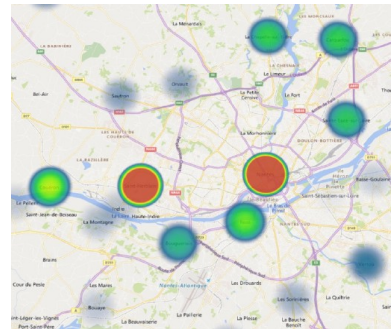
Ci-contre : cartographie de l'origine des achats dans la région en 2021 (source : direction de la commande publique Nantes Métropole).



L'achat local augmente : +9,4 % depuis 2014 pour les entreprises de la métropole, +11,5 % pour celles de la région. Et grâce au choix de la collectivité d'attribuer les commandes par lot, les achats bénéficient majoritairement aux TPE ou aux PME.

Où sont ces entreprises ? Pour celles implantées dans la métropole, on les trouve principalement à Nantes (177 M€ en 2018), Saint-Herblain (116 M€), Couëron (21 M€) et Rezé (16 M€). Suivent La Chapelle-sur-Erdre (13 M€), Carquefou (13 M€) et Sainte-Luce (11 M€). Dans le Sud-Loire, la collectivité se fournit aussi beaucoup auprès des entreprises de Bouguenais (9,2 M€).

Cartographie de l'origine des achats dans la métropole en 2018.



Des changements concrets à venir dans la métropole nantaise

De part son ampleur, sa variété de produits ou services achetés ou le détail avec lequel chaque marché public incite les entreprises à innover, cette deuxième génération du SPAR nantais en fait l'un des plus ambitieux : prise en compte des nuisances sonores et vibrations lors de travaux, prise en compte des pollutions lumineuses, adaptation aux événements climatiques extrêmes, constructions comprenant des nichoirs pour les oiseaux et chiroptères, alternatives aux produits d'origine animale, intégration de la question du genre dans la conception de l'espace public ou des bâtiments... Ci-dessous quelques exemples de changements :

- **Éducation :** Nantes Métropole, pour concevoir le SPAR, s'est appuyé sur l'expérience menée avec l'entreprise Manger Bio 44 qui se développe grâce à la cuisine centrale de la Ville de Nantes. Des marchés publics locaux ont été conçus pour permettre des relations de travail pérennes avec les agriculteurs et les producteurs de la région, afin de fournir une alimentation locale aux enfants. **75 % des aliments seront bio et locaux dans les cantines scolaires nantaises en 2026.**
- **Mobilité :** la Ville et la Métropole travaillent avec l'entreprise Atao (qui signifie « toujours » en breton) depuis de nombreuses années. Son atelier vélo assure l'entretien et la réparation des vélos de service et organise des animations sportives. Cette activité accompagne et forme 14 salariés en insertion professionnelle, parmi lesquels des immigrés extra-européens. En 2021, **le marché public avec Atao a représenté 366 heures de travail.**
- **Petite enfance :** dans les crèches municipales, **100 % du lait est bio** et les repas seront « fait maison ». Les marchés publics demandent aussi des **jouets non genrés** et des matériaux ou mobiliers ne comprenant pas de perturbateurs endocriniens. De la même manière, les produits d'entretien font l'objet d'une grande attention pour la santé des enfants et des professionnels.
- **Transport :** Nantes Métropole prévoit d'expérimenter des clauses pour inciter les entreprises à faire appel à des livreurs en **vélo-cargo pour réaliser leurs derniers kilomètres de livraison.**
- **Bureautique :** le SPAR impose à Nantes Métropole et la Ville de Nantes de **se fournir à plus de 20 % en matériel informatique à partir de produits recyclés** ou issus du réemploi. Il s'agit aussi d'acheter dans les années à venir du matériel réparable, ayant un haut indice de durabilité.
- **Travaux publics :** les marchés de la Métropole incitent les entreprises du secteur à **féminiser les emplois**, à optimiser les chantiers pour **moins de nuisances (bruit, déchet, pollution, circulation)** voire à utiliser des matériaux biosourcés et géo-sourcés (exemple : isolation en paille, en chanvre).
- **Parc de véhicules :** le SPAR prévoit d'augmenter les véhicules « propres » (GNV, électriques) de la Ville de Nantes et Nantes Métropole de 43 % aujourd'hui à 56 % en 2026. **Les camions bennes passeront de 10 à 54 % de véhicules « propres ».** C'est près de 3 fois plus que l'obligation légale.
- **Nature et biodiversité :** le SPAR renforce la vigilance des deux collectivités pour préserver l'environnement et les paysages. **Le bien-être animal est désormais intégré au document** ainsi que la recherche d'alternatives aux produits d'origine animale. Un devoir de vigilance est donné aux acheteurs sur les conditions d'abattage et/ou de transport des animaux.
- **Énergie :** un groupement de commande pour **permettre aux 24 communes de la métropole nantaise de se fournir ensemble en énergie, en intégrant une part d'énergie renouvelable.**

Les objectifs de la commande publique 2022-2026

- 530 M€ d'achats par an
- 100 % des agents acheteurs de la Ville de Nantes et la Métropole formés
- 1 300 marchés publics passés chaque année
- 100 % des marchés avec une clause sociale ou environnementale
- 600 000 heures d'insertion professionnelle

Pour cela, travailler plus étroitement avec les entreprises et les acteurs économiques du territoire

GRÂCE À PLUS DE FLEXIBILITÉ AVEC LES TPE ET PME

Si les TPE-PME sont un moteur du développement économique local, l'accès à la commande publique ne leur est pas toujours aisé du fait de leur petite taille. Afin d'y remédier, le SPAR 2022-2026 intègre des évolutions pour faciliter leur accès à la commande publique nantaise :

- Réduction des délais de paiement ;
- Généralisation d'une avance minimum de 30 % ;
- Création de lots de marchés adaptés ;
- Mise en place d'une bourse à la co-traitance ;
- Possibilité de se substituer à l'entreprise lors de son acquisition de fournitures avant la mise en œuvre sur le chantier ;
- etc.

AVEC LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'EMPLOI

Depuis 2004, Nantes Métropole et la Ville de Nantes mobilisent le levier des clauses sociales dans les marchés publics. Il s'agit à la fois d'un levier pour l'emploi en réservant des heures de travail à des personnes qui en sont éloignées et d'un levier de développement pour les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Plus de 600 000 heures d'insertion par an sont réalisées par les acheteurs du territoire de la métropole nantaise.

AVEC LA PLATEFORME « RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES » (RSE)

La métropole nantaise a obtenu en 2021 la première place du classement Oïkos des métropoles françaises ayant un ratio élevé d'entreprises engagées en RSE. Le SPAR favorisera et poursuivra cette dynamique, en lien avec la plateforme RSE (<https://rse.metropole.nantes.fr>) qui accompagne les acteurs économiques du territoire dans leurs démarches RSE, valorise les bonnes pratiques et met en réseau les acteurs concernés. Afin de mieux faire connaître la commande publique nantaise, un évènement réunissant acheteurs et entreprises du territoire sera organisé.

AVEC LES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

Les fédérations professionnelles sont des interlocuteurs de premier rang, capables d'insuffler de réels changements auprès de leurs adhérents. C'est la raison pour laquelle Nantes Métropole souhaite travailler plus étroitement avec elles. Première concrétisation de cette collaboration : la charte signée il y a quelques jours avec la Fédération régionale des travaux publics (voir ci-dessous).

La Fédération des travaux publics et Nantes Métropole ont signé mardi 14 juin une « charte d'engagement », un document clé pour la transition écologique et favoriser l'égalité. Cette charte est plus ambitieuse, précise et innovante que celles signées avec d'autres collectivités. Il ne s'agit plus seulement de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une déclinaison sectorielle du SPAR de Nantes Métropole, dans tous les champs de la commande publique. Quelques exemples :

- Intégration d'un volet social : insertion, lutte contre les discriminations
- Amélioration de la sécurité des personnels, des usagers et des riverains
- Préservation des milieux naturels et de la biodiversité pendant les chantiers
- Réemploi des gravats de chantiers
- Utilisation d'un bitume moins chaud donc moins énergivore
- Réemploi des agrégats d'enrobés
- Récupération des eaux de pluie...



« Pour investir dans la transition écologique, nos 400 entreprises de travaux publics du territoire, leurs 8 000 salariés et les centaines d'apprentis ont besoin d'une feuille de route claire et d'engagements forts de la part de leurs maîtres d'ouvrage. La charte partenariale tend à proposer une démarche pragmatique autour d'une commande responsable qui permet à nos entreprises d'innover et agir concrètement pour l'environnement et la mise en place de nouvelles pratiques sociales. »

Eva Grignon, secrétaire générale de Fédération régionale des travaux publics